

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_7_7

Objet : Détermination des indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux – Délibération modificative

VOTE

17 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Eric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard et Mme DAHMAN Hinda

Étaient Absents donnant pouvoir :
M. SARDA Stéphane à M. CRUZ Gérard

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Détermination des indemnités de fonction du maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux – Délibération modificative

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024_6_5 du 4 novembre 2024, par laquelle l'assemblée a fixé le montant des indemnités des élus. Toutefois, en raison d'une erreur, il convient de se prononcer à nouveau sur le pourcentage applicable à l'indice brut 1027 corrigé.

En effet, le pourcentage avait initialement été calculé sur la base de l'enveloppe mensuelle maximale allouée aux indemnités des élus, au lieu de se référer à l'indice brut 1027. Cette rectification n'entraîne aucune modification du montant mensuel brut des indemnités, qui reste inchangé.

L'enveloppe mensuelle maximale allouée aux indemnités des élus reste identique :

- Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut 1027, indice brut terminal de la fonction publique.
- +
- Les indemnités maximales des Adjoints : 6 fois 22% de l'indice brut 1027, indice brut terminal de la fonction publique.

Le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé, à compter du 4 novembre 2024, aux taux suivants :

- Le Maire : 51,13 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.
- Les Adjoints : 16,74 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.
- Les conseillers municipaux délégués : 1,76 % ou 8,30 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint en annexe.

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 65311 du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter le montant des indemnités tel que fixé dans le tableau annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer le montant des indemnités, tel que fixé dans le tableau annexé à la présente délibération, à compter du 4 novembre 2024,

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts chaque année à l'article 65311 du budget de la commune,

PRECISE que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

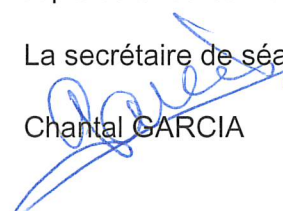
Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA



**TABLEAU DES INDEMNITES MENSUELLES DE
DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERES
A COMPTE DU 4 NOVEMBRE 2024**

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 013-211300371-20241219-DCM_2024_7_7-DE



Fonction	Nom prénom	Montant mensuel brut en €	% indice brut 1027
Maire	Jérôme MARCILIAC	2 101,55	51,13
Adjointe déléguée à l'éducation, aux finances et à la démocratie de proximité	Chantal GARCIA	687,96	16,74
Adjoint délégué au commerce, à l'artisanat et à l'animation	Christophe AGARD	687,96	16,74
Adjointe déléguée aux sports, aux associations, à la jeunesse et aux affaires militaires	Marie-Aude MESTRE	687,96	16,74
Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux	Patrice MARTIN	687,96	16,74
Adjointe déléguée aux affaires sociales, à l'emploi et à la communication	Carine WECKERLIN	687,96	16,74
Adjoint délégué au cadre de vie, au développement durable, à la colline et au transport	Eric SPINELLY	687,96	16,74
Conseillère municipale déléguée à la culture et au tourisme	Marie-Laure GIORSETTI	341,29	8,30
Conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire	Charly BARBAROUX	341,29	8,30
Conseillère municipale déléguée à la restauration collective et à l'alimentation durable	Céline DORELON-TRANCHARD	341,29	8,30
Conseiller municipal délégué à l'économie et à l'agriculture	Michel MORGANTE	72,25	1,76
Conseiller municipal délégué aux écoles primaires	Lionel DISAPIO	72,25	1,76
Conseiller municipal délégué à la biodiversité	Benjamin LEGUEVACQUES	72,25	1,76
Conseillère municipale déléguée au collège et à l'école municipale de musique, d'art et de danse	Nathalie CLAUZEL	72,25	1,76
Conseiller municipal délégué aux équipements sportifs	Denis PALMERINI	72,25	1,76
Conseillère municipale déléguée à la santé	Christine VALLET	72,25	1,76